

LIBYE



Faits marquants

- Après le déclenchement des hostilités en février 2011 en Libye et la fermeture des bureaux des Nations Unies à Tripoli, le HCR a mobilisé deux équipes d'urgence pour offrir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence qui étaient bloquées dans le pays ou qui se dirigeaient vers ses frontières.
- Le HCR a ouvert un bureau à Benghazi, d'où il a envoyé des abris d'urgence et des articles non alimentaires aux déplacés internes, suivi la protection et mené des activités de renforcement des capacités.

- Bien que le bureau de Tripoli ait officiellement été fermé jusqu'en septembre 2011, le HCR a pu offrir une aide financière et des services d'accompagnement psychosocial aux réfugiés et aux demandeurs d'asile par l'intermédiaire de son personnel recruté localement et de son partenaire d'exécution national opérant à Tripoli. En outre, des permanences téléphoniques ont été mises en place en Libye et au Siège du HCR.
- L'Organisation est intervenue auprès du Gouvernement intérimaire, en recommandant d'élargir l'espace de protection et de rétablir les activités en faveur des réfugiés, à savoir l'enregistrement, la détermination du statut et la recherche de solutions durables.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Iraq	2 700	2 700	49	30
	Territoire palestinien occupé	2 700	2 700	48	30
	Érythrée	800	800	22	21
	Soudan	800	800	40	34
	Pays divers	450	450	37	28
Assimilés réfugiés	Somalie	1 900	1 900	-	-
	Pays divers	700	700	-	-
Demandeurs d'asile	Érythrée	1 300	280	24	11
	Somalie	600	600	35	23
	Iraq	500	20	45	34
	Soudan	320	320	34	25
	Pays divers	120	70	36	16
Déplacés internes	Libye	93 600	-	-	-
Déplacés de retour	Libye	458 000	-	-	-
Réfugiés rapatriés	Tunisie	149 000	-	-	-
Total		713 490	11 340		

Environnement opérationnel

Inspirée par les mouvements populaires du printemps arabe, la révolution libyenne a débuté au milieu du mois de février 2011 et s'est achevée le 23 octobre 2011, lorsque le Conseil national de transition (CNT) a proclamé la libération. Ces événements ont provoqué un bouleversement historique de la situation politique, économique et sociale du pays. Dans le même temps, les violents affrontements qui ont eu lieu pendant le conflit ont entraîné des déplacements massifs de populations civiles, en particulier dans les zones de front situées le long du littoral et dans le djebel Nefoussa. Plus de 550 000 Libyens ont été déplacés à l'intérieur du pays et plus de 900 000 personnes, de nationalité libyenne ou originaires de pays tiers, ont fui la Libye.

À la fin du conflit, un grand nombre de Libyens ayant fui à l'étranger ou à l'intérieur du pays ont regagné leur lieu d'origine. Cependant, beaucoup de membres de groupes minoritaires n'ont pas pu ou pas voulu rentrer, en raison des tensions intercommunautaires et par crainte des représailles qu'auraient pu exercer des groupes armés. À la fin de l'année 2011, quelque 170 000 personnes étaient toujours déplacées sur le territoire.

Avant la crise, quelque 11 000 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR. Fin 2011, quelque 9 400 d'entre eux, originaires pour la plupart d'Érythrée, d'Iraq, de Somalie et du Soudan, vivaient toujours en Libye. On estime cependant que le pays abritait à la fin de l'année plusieurs centaines de réfugiés et demandeurs d'asile supplémentaires, qui n'avaient pu s'enregistrer auprès du HCR auparavant ou qui étaient récemment arrivés en Libye.

Les entrées illégales dans le pays se sont poursuivies pendant et après le conflit. Les ressortissants de pays étrangers, en particulier de pays d'Afrique subsaharienne, ont été davantage exposés à des violations des droits de l'homme (y compris des fouilles, des arrestations et des détentions arbitraires) en raison de la xénophobie généralisée qui s'exerçait contre les prétendus mercenaires.

Les Somaliens ont été parmi les plus nombreux à pénétrer en Libye tout au long de cette période, arrivant soit directement de leur pays, soit de l'Éthiopie, du Kenya ou du Soudan. Beaucoup résidaient dans des sites assimilables à des camps, soit pour y trouver une protection en compagnie d'autres déplacés, soit parce qu'ils y avaient été transférés après leur arrestation. La plupart de ces sites étaient gérés par les autorités locales. Par ailleurs, le HCR et l'OIM ont localisé des centaines d'autres ressortissants étrangers terrifiés, rassemblés dans de petites zones urbaines ou dans des bâtiments publics, où ils vivaient dans des conditions déplorables.

La Libye est partie à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique mais n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés. En l'absence de législation nationale et d'institutions d'asile, le HCR s'est chargé de l'enregistrement, de la délivrance de papiers, de la détermination du statut et de la recherche de solutions durables avant la crise. Ces activités ont été suspendues en 2011, en attendant qu'un accord soit conclu avec les nouvelles autorités libyennes afin d'officialiser la présence du HCR dans le pays.

Réalisations et impact

Objectifs et cibles prioritaires

Les priorités du HCR ont radicalement changé du fait du conflit, passant de la protection et de l'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains à l'évacuation immédiate des ressortissants étrangers et à l'assistance humanitaire en faveur des Libyens déplacés, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

L'ampleur des besoins humanitaires a diminué à mesure que la fin du conflit approchait. Cependant, la protection est demeurée une priorité, en particulier pour les ressortissants de pays tiers, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui risquaient d'être arrêtés et placés en détention, ainsi que pour les populations minoritaires déplacées à l'intérieur du pays qui ne pouvaient ou ne voulaient pas rentrer.

Environnement de protection favorable

- Le Haut Commissariat a suivi les conditions de protection et établi le profil des demandeurs d'asile récemment arrivés et des réfugiés déplacés en Libye afin de déceler les lacunes dans la protection et dans l'assistance et de recenser les individus très vulnérables qu'il convenait d'aider de toute urgence.
- Le HCR a été l'organisme chef de file pour l'identification et la prise en charge des besoins de protection des déplacés internes tout au long du conflit. Il a coordonné ses activités avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour assurer la protection des déplacés internes - notamment des déplacés originaires des anciennes zones de front telles que Taouargha, Bani Walid et Syrte - et pour rechercher des solutions à leur situation. Quelque 225 visites de suivi ont permis d'identifier des groupes de déplacés vulnérables dans de nombreuses zones.
- L'Organisation a dispensé une formation sur la problématique de la protection internationale, des droits de l'homme et du droit des réfugiés à quelque 500 personnes, parmi lesquelles se trouvaient des fonctionnaires de divers ministères, des avocats, des juges, des défenseurs des droits de l'homme, des universitaires et des journalistes. Il a également formé quelque 80 collaborateurs de ses partenaires d'exécution aux normes de protection.

Procédures de protection équitable

- En raison du conflit et dans l'attente de la conclusion d'un accord de siège entre le HCR et le Gouvernement libyen, les activités d'enregistrement, de délivrance de papiers et de détermination du statut de réfugié ont été suspendues en Libye en 2011. Lorsque la violence s'est déchaînée en Libye, certaines personnes relevant de la compétence du HCR se sont enfuies à Saloum en Égypte et à Choucha en Tunisie, où ces procédures étaient exécutées. Il n'y avait pas de structures d'accueil pour les demandeurs d'asile pendant le conflit en Libye. Les demandeurs d'asile ont été reçus par l'intermédiaire de partenaires d'exécution à Benghazi et à Tripoli. Les services d'assistance téléphoniques fonctionnaient normalement.
- Plus de 133 000 déplacés internes ont été profilés dans le cadre de visites de suivi des conditions de protection et en coordination avec l'enregistrement assuré par LibAid (l'organisme humanitaire de l'État).

Protection contre la violence et l'exploitation

- En raison de leur prétendue implication dans le conflit, les ressortissants étrangers, en particulier ceux qui étaient originaires d'Afrique subsaharienne, risquaient d'être arrêtés et détenus arbitrairement. Le HCR est intervenu à maintes reprises à des postes de contrôle et auprès de milices locales pour obtenir la remise en liberté de plus de 400 individus ; il a également mené des négociations au sujet de la liberté de circulation et la protection des droits avec des groupes armés. Les populations vulnérables, telles que les mineurs non

accompagnés et les femmes, ont été identifiées et ont reçu des produits alimentaires et des soins médicaux.

- L'Organisation a prôné la nécessité d'assurer la protection des ressortissants étrangers auprès du CNT et des autorités locales. Elle a élaboré une stratégie de protection des ressortissants étrangers et a communiqué ses recommandations au CNT, concernant notamment le recours à d'autres mesures que la détention et la distribution de documents temporaires pour régulariser la situation des migrants, au titre d'une amnistie sur l'immigration.
- Des avancées sensibles ont été obtenues dans la sensibilisation au problème de la violence sexuelle et sexiste au niveau national et local, dans la création de mécanismes de coordination entre partenaires, dans l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées et dans la mise en place de parcours de prise en charge sans risque pour les victimes.

Besoins et services essentiels

- Pendant la crise et après, le HCR a dispensé une aide financière, des soins médicaux et un appui éducatif aux réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables. De plus, le Haut Commissariat a coordonné les activités relatives aux abris d'urgence et distribué des vivres, ainsi que des articles non alimentaires, aux personnes relevant de sa compétence dans l'ensemble du pays.
- Pendant le ramadan, l'Organisation a offert des produits alimentaires d'appoint à des familles vivant dans le djebel Nefoussa, à Benghazi et à Misrata. En outre, pendant la crise, elle a fourni des repas chauds, des articles non alimentaires et des services d'entretien des réseaux de distribution de l'eau et de gestion des déchets solides, au bénéfice de plus d'un millier de personnes résidant dans des camps improvisés.
- Par l'entremise de son partenaire d'exécution, le HCR a entrepris des évaluations dans le secteur des abris. Le Haut

Commissariat a examiné près de 10 000 logements afin d'évaluer les dégâts et la vulnérabilité des ménages dans le djebel Nefoussa, à Bani Walid, à Syrte et dans d'autres secteurs. Les conclusions ont été communiquées aux autorités compétentes aux fins du suivi.

Autogestion et participation communautaires

- Malgré le conflit, des évaluations participatives ont été réalisées en juin avec 375 femmes, filles, garçons et hommes vivant dans 16 sites de déplacés internes à Benghazi. D'autres évaluations ont été entreprises en décembre, avec la participation de quelque 500 femmes, filles, garçons et hommes résidant dans sept zones d'installation de déplacés internes situées à l'est et à l'ouest de la Libye. Ce travail d'évaluation a fait apparaître un élément récurrent au sein de la quasi-totalité des groupes, à savoir la peur des représailles motivées par des liens avec l'ancien régime. Il a également mis en évidence leur crainte d'être victimes d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que l'inquiétude suscitée par le manque de papiers.

Solutions durables

- Bien qu'un certain nombre de cas urgents aient été identifiés, il n'y a pas eu de réinstallations en 2011, les autorités ayant imposé des restrictions à la délivrance de visas de sortie. Toutes les demandes soumises au centre de réinstallation de Beyrouth sont demeurées en attente.

Logistique et appui opérationnel

- Pendant le conflit, tous les articles non alimentaires ont été achetés en Égypte ou en Tunisie et transférés en Libye pour distribution. Ces articles comprenaient 38 000 matelas, 31 000 couvertures et 5 000 lots d'ustensiles de cuisine.

Des familles nigérianes et soudanaises se reposent sur les quais de Benghazi, après avoir été évacuées en bateau de la ville de Misrata, déchirée par la guerre. Leur prochaine destination sera Saloum, en Égypte, d'où elles prendront l'avion pour rentrer dans leur pays d'origine.



HCR / H. CAUX

Contraintes

Pendant le conflit, l'action du HCR a été entravée par des mesures de sécurité limitant les déplacements en dehors des centres-villes et réduisant l'effectif total. Du fait de l'évolution rapide du conflit, il a été difficile d'accéder aux populations déplacées, en particulier dans les zones proches du front. Le manque de mécanismes d'asile nationaux et l'absence d'accord de siège officialisant la présence du HCR en Libye ont entravé la reprise des activités d'enregistrement, de délivrance de documents et de détermination du statut de réfugié.

Informations financières

En 2011, le budget global de la Libye est passé d'un montant initial de 6,2 millions de dollars E.-U. à un total de 25,7 millions en raison de la création d'un budget supplémentaire de 110 millions de dollars E.-U. pour l'intervention d'urgence en Afrique du Nord et en Méditerranée.

Organisation et mise en œuvre

Le bureau du HCR à Tripoli a été fermé pendant les troubles et a rouvert en septembre 2011. Il a de ce fait été nécessaire d'implanter rapidement une sous-délégation à Benghazi en mars 2011. La sous-délégation était responsable de l'est de la Libye, contrôlé par le CNT, alors que le reste du pays était couvert par une équipe d'urgence en poste à Zarzis, en Tunisie.

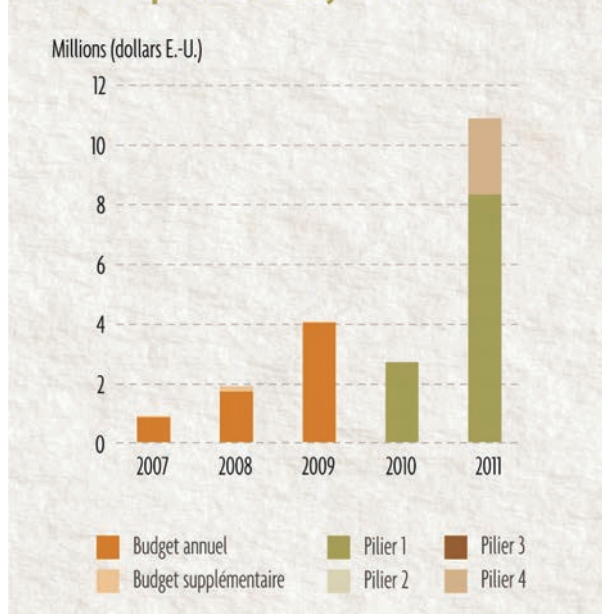
Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	57
Internationaux	15
Nationaux	35
VNU	6
Autres	1

Collaboration avec les partenaires

Au titre de la réponse aux besoins humanitaires complexes pendant la crise, le HCR a participé aux efforts coordonnés de l'Équipe des Nations Unies et de l'Équipe humanitaire dans le pays. Tout au long de cette période, le HCR a dirigé les modules de la protection et des abris/articles non alimentaires. Des partenariats opérationnels de toute première importance ont été établis avec les sections chargées des droits de l'homme, de l'état de droit et de la justice de transition au sein de la MANUL, ainsi qu'avec d'autres institutions onusiennes et l'OIM. Le Haut Commissariat a également travaillé avec le Mouvement de la

Dépenses en Libye 2007 - 2011



Croix-Rouge et MSF, et conclu des accords avec plusieurs nouveaux partenaires d'exécution.

Évaluation générale

L'année 2011 a été riche en enseignements sur la manière d'opérer dans un contexte radicalement nouveau, en perpétuelle évolution et imprévisible, résultant du printemps arabe. Le HCR a dû réorienter rapidement sa stratégie, passant de la protection et de l'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains à une intervention humanitaire d'urgence de grande envergure, sur fond de conflit armé. Le manque d'accès aux régions touchées par le conflit, ainsi que la nécessité de télégérer les opérations depuis la Tunisie, ont entraîné quelques retards dans la réponse humanitaire.

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG : ACTED, *Al Wafa Charity Society*, Conseil danois pour les réfugiés, *International Medical Corps*, *Mercy Corps*, *Mine Advisory Group*, Secours islamique mondial, Société libyenne du Croissant-Rouge

Autres : Croissant-Rouge libyen, PNUD, VNU

Partenaires opérationnels

ONG : Médecins Sans Frontières

Autres : CICR, FAO, FNUAP, HCDH, Mission d'appui des Nations Unies en Libye, OIM, OMS, PAM, PNUD, Service de la lutte antimines, UNICEF

Budget, revenus et dépenses en Libye | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	14 894 907	10 848 957	25 743 864
Revenus issus des contributions	1 613 134	576 667	2 189 801
Autres fonds disponibles	6 728 424	1 988 378	8 716 802
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	8 341 558	2 565 045	10 906 603

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre administratif national	40 670	0	40 670
Prévention du déplacement	24 006	148 099	172 105
Coopération avec les partenaires	430 503	0	430 503
Non-refoulement	24 006	0	24 006
Gestion renforcée des urgences	0	148 099	148 099
Sous-total	519 185	296 198	815 383
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	60 684	0	60 684
Enregistrement et établissement de profils	111 783	296 198	407 981
Accès aux procédures d'asile	51 577	0	51 577
Détermination de statut juste et efficace	256 980	0	256 980
Regroupement familial	43 197	0	43 197
Sous-total	524 221	296 198	820 419
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Effets du conflit armé	165 596	0	165 596
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	22 663	296 198	318 861
Protection des enfants	19 205	0	19 205
Détention non arbitraire	47 802	0	47 802
Accès aux solutions juridiques	19 205	0	19 205
Sous-total	274 471	296 198	570 669
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	370 385	245 839	616 224
Abris et autres infrastructures	965 563	49 366	1 014 929
Articles ménagers et hygiène de base	1 216 892	162 190	1 379 082
Soins de santé primaire	130 643	49 366	180 009
Éducation	72 363	49 366	121 729
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	312 054	49 366	361 420
Sous-total	3 067 900	605 493	3 673 393
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative	75 965	0	75 965
Autosuffisance et moyens d'existence	386 164	0	386 164
Sous-total	462 129	0	462 129
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	116 572	0	116 572
Réinstallation	149 684	0	149 684
Sous-total	266 256	0	266 256
<i>Relations extérieures</i>			
Information	103 936	0	103 936
Sous-total	103 936	0	103 936
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	328 644	352 103	680 747
Gestion et coordination des programmes	742 565	171 553	914 118
Sous-total	1 071 209	523 656	1 594 865
Solde des versements aux partenaires d'exécution	2 052 255	547 299	2 599 554
Total	8 341 562	2 565 042	10 906 604